

# Se faire aider...

Des structures peuvent vous accompagner dans la création de votre association en fonction de votre profil :

## Moins de 18 ans, la Junior Association est faite pour vous !

Les Juniors Associations permettent aux jeunes mineurs de s'organiser sous forme associative avec l'appui d'une personne appartenant au Réseau Nationale des Juniors Associations.

► Contactez votre référent départemental : [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

## Pour tous, des réseaux à votre service

Les **Délégués Départementaux à la Vie Associative (DDVA)** sont les interlocuteurs des associations au niveau du département. Ils ont pour mission, au nom des services de l'État, de développer la vie associative et d'informer les associations.

► Contactez un DDVA en Rhône-Alpes : <http://tinyurl.com/bqwclns>

Les **Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)** sont des organismes labélisés qui ont pour vocation d'informer, de conseiller et d'accompagner les associations sportives et culturelles, ainsi que les bénévoles, pour toutes questions portant sur la vie administrative, la comptabilité, la fiscalité et l'emploi.

► Contactez un CRIB proche de chez vous : <http://tinyurl.com/csyddz4>

Les **Structures d'Appui à la Vie Associative en Rhône-Alpes (SAVARA)** accueillent, informent et accompagnent gratuitement les associations locales et les porteurs de projets collectifs.

► Contactez une structure SAVARA en région : <http://tinyurl.com/d4zo89d>



# LES Outils d'aide ?

## Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels du Centre régional Information Jeunesse (CRIJ), des Bureaux et Points Information Jeunesse de Rhône-Alpes.

Vous trouverez de nombreuses informations et un accompagnement à vos projets (culturels, associatifs, sociaux, humanitaires, etc.).

Nos lieux d'accueil **près de chez vous** en ligne sur notre site web !

+ d'infos :



Consultez dans les structures du réseau IJ ou en ligne sur le site web du CRIJ, en téléchargement gratuit, notre

**carnet collection L'essentiel sur :  
« Les initiatives jeunesse »**

Retrouvez en ligne sur la chaîne YouTube du CRIJ, des **vidéos témoignages de jeunes** ...qui ont créé leur association !

[www.youtube.com/CRIJra](http://www.youtube.com/CRIJra)



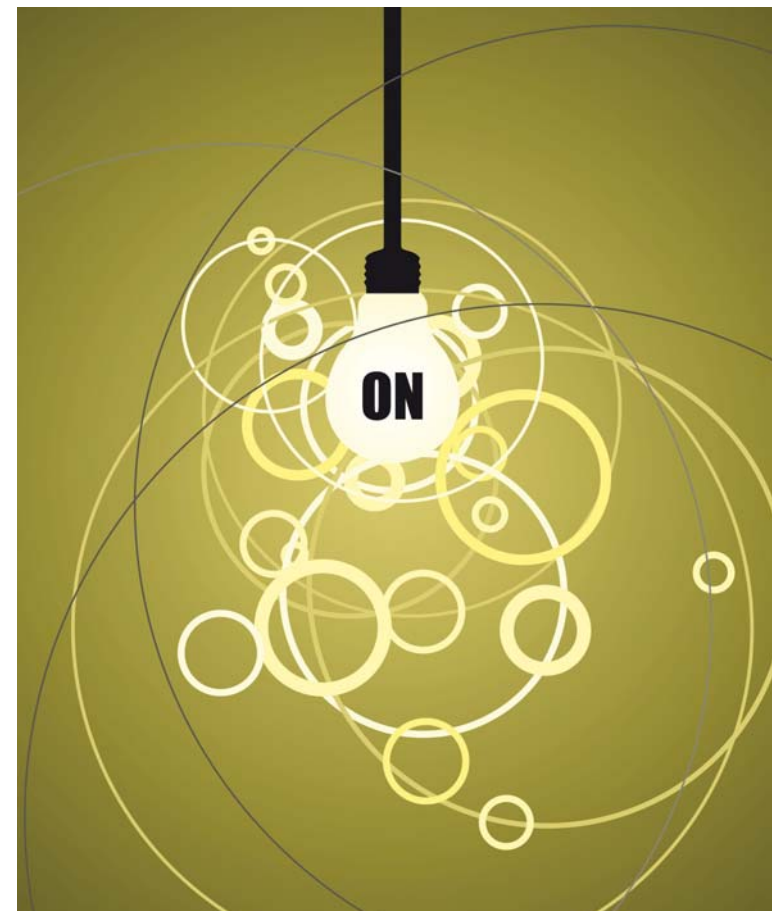
INFORMATION JEUNESSE

**CRIJ**  
RHÔNE-ALPES

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

66 cours Charlemagne  
69002 Lyon  
Tél 04 72 77 00 66

Année 2012



# Créer son association

**CRIJ**  
L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES

# Pourquoi faire ?

« Simplicité, souplesse et efficacité ». Un slogan ? Non, de bonnes raisons de créer une association ! Une association permet à un minimum de 2 personnes de **mettre en commun**, d'une façon permanente, **leurs connaissances ou leur activité** dans un but autre que de partager des bénéfices (il suffit d'avoir un projet non lucratif). Peu de contraintes donc et une grande liberté d'action.

*une envie, une idée, une passion...*

*entente humaine*



# Comment faire ?

« Dans une association, on peut expérimenter, travailler avec d'autres et croire ensemble à un idéal ! »

*ensemble, tout est possible !*

## étape 1

### Réunissez-vous

en Assemblée générale dite constitutive, créez les statuts de l'association, désignez le Conseil d'administration et le Bureau.

Statut type sur : [www.documentissime.fr](http://www.documentissime.fr)  
(rubrique « Modèles de lettres, entreprise et association, l'association, formalités de constitution »).



## étape 3

Une fois reçu le récépissé de création d'association de la part de la préfecture (délai de 5 jours), vous devez effectuer votre publication au Journal Officiel (JO) afin d'**officialiser la naissance de votre association**.

Pour cela adressez un chèque de 44€ (tarif septembre 2012) à la Direction des Journaux Officiels :  
26 rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

## étape 2

### Déclarez votre association

auprès de votre préfecture par le biais de **2 formulaires** :

- « Création d'une association - Déclaration préalable » :  
**CERFA N° 13973\*03**  
[www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13973.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13973.do)

- « Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association » :  
**CERFA N° 13971\*03**  
[www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13971.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13971.do)

...accompagnés de 2 exemplaires de statuts, datés et signés par 2 membres du Bureau.

## étape 4

**Ouvrez le registre spécial** (cahier manuscrit) dans lequel vous consignerez la vie de l'association (changements dans la direction, modifications apportées aux statuts, comptes-rendus, etc.). C'est obligatoire.

*un projet d'avenir développer des compétences*

## Ne pas s'arrêter en bon chemin !

*croire en soi*

### Assurez votre association !

Le minimum vital étant une responsabilité civile.

### Ouvrez un compte bancaire.

Indispensable à très court terme pour gérer votre comptabilité (certaines banques accueillent traditionnellement mieux les associations que d'autres, n'hésitez pas à comparer).

**+ d'infos**

Le site web indispensable pour aller plus loin !

[www.association.gouv.fr](http://www.association.gouv.fr)

*réaliser un rêve*

« Souvent il y a une image négative du statut associatif, on ne nous prend pas au sérieux alors que l'on a des comptes à rendre comme tout le monde. »

